



Code d'éthique applicable aux membres du personnel

Cestar Collège, Campus Longueuil

Entrée en vigueur : 12 mars 2026

Le présent code d'éthique est adopté conformément à l'article 54.0.1 de la Loi sur l'enseignement privé.

1. Preamble

Le présent code d'éthique établit les principes, les valeurs et les règles de conduite applicables aux membres du personnel du Cestar Collège, Campus Longueuil, ainsi qu'à toute personne appelée à intervenir auprès des étudiants dans le cadre des activités de l'établissement. Il vise à assurer un environnement éducatif sécuritaire, respectueux et professionnel favorisant la réussite académique et le bien-être des étudiants.

2. Cadre légal et réglementaire

Le présent code d'éthique est établi conformément aux lois et règlements en vigueur au Québec et au Canada, notamment la Charte canadienne des droits et libertés, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, la Loi sur l'enseignement privé, la Charte de la langue française et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

3. Objectifs

Établir des normes claires de conduite professionnelle; favoriser un climat d'apprentissage sécuritaire et respectueux; protéger les étudiants; promouvoir l'intégrité et la responsabilité professionnelle.

4. Champ d'application

Le présent code s'applique à tous les enseignants, au personnel administratif, au personnel de soutien, aux professionnels, aux stagiaires, aux consultants et à toute personne intervenant auprès des étudiants.

5. Définitions

Personnel : toute personne travaillant pour le collège.

Étudiant : toute personne inscrite dans un programme du collège.

Manquement éthique : conduite contraire aux principes établis dans le présent code.

6. Principes fondamentaux

Les actions du personnel doivent être guidées par le respect, l'intégrité, l'équité, le professionnalisme et la responsabilité.

7. Pratiques et conduites attendues

Le personnel doit adopter un comportement respectueux, favoriser un climat d'apprentissage sain et éviter toute discrimination, intimidation ou harcèlement.

8. Sécurité, santé et bien-être

Le personnel doit contribuer à maintenir un environnement éducatif sécuritaire et intervenir lorsqu'une situation présente un risque pour les étudiants.

9. Confidentialité et protection des renseignements personnels

Les membres du personnel doivent protéger les renseignements personnels des étudiants conformément aux lois applicables.

10. Utilisation des biens et des ressources

Les ressources du collège doivent être utilisées de manière responsable et uniquement dans le cadre des fonctions professionnelles.

11. Conflits d'intérêts

Les membres du personnel doivent éviter toute situation où leurs intérêts personnels pourraient influencer leurs décisions professionnelles.

12. Professionnalisme et engagement

Le personnel doit exercer ses fonctions avec compétence, maintenir ses connaissances à jour et contribuer à la mission éducative du collège.

13. Loyauté et devoir de réserve

Le personnel doit faire preuve de loyauté envers l'établissement et éviter toute communication publique pouvant nuire à sa réputation.

14. Signalement d'un manquement

Tout manquement au présent code doit être signalé à la direction et sera traité de manière confidentielle.

15. Diffusion et application

La direction du Cestar Collège, Campus Longueuil est responsable de la diffusion et de l'application du présent code.

16. Sanctions

Tout manquement au présent code peut entraîner des mesures disciplinaires conformément aux politiques internes et aux lois applicables.

17. Évaluation et mise à jour

Le présent code est révisé périodiquement afin d'assurer sa conformité avec les lois et les pratiques éducatives.

18. Protection contre l'exploitation et l'inconduite sexuelle

Le collège applique une tolérance zéro à l'égard de toute forme d'exploitation ou d'inconduite sexuelle impliquant un étudiant.

19. Utilisation responsable de l'intelligence artificielle

Les technologies et outils d'intelligence artificielle doivent être utilisés de manière responsable et conforme aux règles de confidentialité et d'intégrité académique.

20. Relations professionnelles à l'extérieur du campus

Les membres du personnel doivent maintenir une conduite professionnelle lors des stages, activités parascolaires et communications électroniques.

21. Responsabilité collective et culture institutionnelle

Chaque membre du personnel contribue à maintenir un environnement respectueux, inclusif, sécuritaire et propice à l'apprentissage.

12. Entrée en vigueur

Le présent code d'éthique entre en vigueur le 12 mars 2026.